



33 rue Guillaume Louis, Chambray-lès-Tours

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE – CHAMBRE D'HÔTES

Entre les soussignés :

Le bailleur :

Nom : CANCE
Prénom : Laurent ou Amandine
Adresse : 33 rue Guillaume Louis 37170
Chambray-lès-Tours
Téléphone : 06 01 30 08 28
ecolodge37.fr

Et le locataire :

Nom : _____
Prénom : _____
N° pièce d'identité : _____
Délivrée le : _____ / _____ / _____ Par : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat est conclu à titre de **location saisonnière meublée de courte durée / chambre d'hôtes**, conformément aux articles L. 324-1 et suivants du Code du tourisme, à usage exclusif de résidence provisoire et de loisirs. Il ne relève pas de la loi du 6 juillet 1989 sur les baux d'habitation.

1. Article 2 – Durée de la location

- Date d'arrivée : ____ / ____ / ____ à ____ h
 - Nombre de nuits : ____
 - Date de départ : ____ / ____ / ____ jusqu'à midi maximum
 - La durée est **fixe et non renouvelable**.

Toute prolongation sans accord écrit du bailleur constituera une **occupation sans droit ni titre** et pourra faire l'objet d'une procédure immédiate d'expulsion. La durée totale de location ne pourra en aucun cas excéder **90 jours consécutifs**.

Article 3 – Capacité d'accueil

Le logement ne peut accueillir **que 2 personnes maximum**.

Un bébé est accepté **tant qu'il peut dormir dans un lit parapluie** (pouvant être mis à disposition sur demande).

Tout enfant plus grand sera compté comme une personne dans la capacité maximale autorisée.

Toute présence excédant cette capacité, sans accord écrit du bailleur, entraîne la résiliation immédiate du contrat et la fin immédiate du séjour, **sans remboursement du montant de la réservation**.

Article 4 – Prix et paiement

Montant total du séjour : €

Mode de paiement (plateforme de réservation): Airbnb / Booking / En direct (Ecolodge37.fr)

Mode de paiement (*plateforme de réservation*): Airbnb / Booking.com
Ce montant est intégralement payé au moment de la réservation.

En cas de dégradations, de perte ou de vol constatés à la sortie, le locataire s'engage à **verser au bailleur le montant nécessaire à la remise en état ou au remplacement des biens endommagés**.

Article 5 – État des lieux et inventaire

Un inventaire du mobilier et des équipements sont établis dans le présent contrat.

Le locataire s'engage à restituer le logement dans l'état initial et à signaler immédiatement toute dégradation.

Article 6 – Obligations du locataire

Le locataire s'engage à :

- Utiliser le logement paisiblement et conformément à sa destination.
- Ne pas fumer à l'intérieur.
- Ne pas déplacer ni démonter le mobilier.
- Respecter le voisinage et le règlement intérieur.
- Restituer toutes les clés à la fin du séjour.

Article 7 – Clause résolutoire

En cas de non-respect des clauses ci-dessus (durée, capacité, paiement, dégradations...), le bailleur pourra résilier le présent contrat de plein droit et exiger la libération immédiate des lieux.

Inventaire / Check-list

Pièce principale

- 1 TV Samsung + Freebox TV
- 1 meuble à chaussures noir
- 1 meuble 2 portes contenant : 2 assiettes ; 2 fourchettes ; 2 couteaux ; 2 cuillères à café ; 2 cuillères à soupe ; 1 tire-bouchon ; 1 saladier ; 2 mugs ; 2 tasses à café + soucoupes ; 2 verres à vin ; 2 verres à eau ; 1 pichet ; 1 planche à découper ; liquide vaisselle ; éponge ; torchon
- Sur le meuble : 1 micro-ondes; 1 cafetière Senseo; 1 bouilloire
- 1 table avec rallonge + 4 chaises
- 1 canapé convertible + 2 oreillers (marque Ema) + 2 coussins déco
- 3 tables basses gigognes
- 1 lampe de chevet
- 1 multiprise
- 1 patère porte-manteaux

- 1 étagère murale
- 1 ventilateur Dyson (printemps-été)
- 1 radiateur (selon saison)
- 1 poubelle avec cuve lavable
- 1 panière à recyclage

Salle de bain / WC

- WC sanibroyeur
- 1 meuble salle de bain blanc (2 tiroirs)
- 1 rideau de douche
- 2 serviettes de bain
- 2 serviettes de toilette
- 1 meuble vasque (2 tiroirs)
- 1 tapis de bain
- 1 balai + pelle + balayette

Le présent contrat ne peut être conclu qu'avec une personne majeure, âgée de plus de dix-huit (18) ans révolus. Le signataire reconnaît expressément avoir atteint cet âge.

Dans l'hypothèse où le locataire séjournerait accompagné d'un ou plusieurs enfants mineurs, il déclare en être le représentant légal et assume, à ce titre, l'entièr responsabilité civile, légale et matérielle de ces derniers pendant toute la durée du séjour.

Fait à Chambray-Lès-Tours , le ____ / ____ / 20____

Signature du locataire précédée de la mention “Lu et approuvé” :

Signature du bailleur :